



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 3921

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation engendrée par la suppression des crédits de son ministère relatifs au programme d'action en milieu rural, programme qui concerne des formations professionnelles innovantes ou spécialisées avec un recrutement national. L'annulation de ces crédits aurait plusieurs conséquences, la suppression de centres de formation professionnelle, pôles de compétence, et le ralentissement de l'innovation notamment. La sauvegarde et le développement de notre agriculture, avec pour mission de répondre aux besoins alimentaires du pays en qualité et en quantité, de participer à un aménagement harmonieux du territoire tout en respectant l'environnement, nécessitent le développement de la formation professionnelle. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que le programme d'action en milieu rural bénéficie des crédits qui avaient été prévus.

Texte de la réponse

Pour l'année 1993-1994, les formations du programme d'actions en milieu rural sont reconduites pour la région Nord - Pas-de-Calais. Toutefois, les centres sont actuellement informés que ces cycles ne seront pas conventionnés à nouveau au 1er juillet 1994. Ce délai d'un an doit permettre d'envisager avec les partenaires concernés comment ces formations à caractère national ou interrégional peuvent être financées, compte tenu des évolutions législatives et réglementaires envisagées pour le financement en matière de formation professionnelle continue.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3921

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2060

Réponse publiée le : 6 septembre 1993, page 2806